

A.I.R.E.

Association pour l'Instauration d'un Revenu d'Existence

affiliée au **Basic Income Earth Network**

Siège social : c/o Futuribles International – 55 rue de Varenne – 75007 Paris
Secrétariat : AIRE – 33 avenue des Fauvettes – 91440 Bures-sur-Yvette

Lettre de liaison n° 78

Automne 2013

Sommaire

- Un revenu pour tous mais à quel montant ?** **2**
Marc de Basquiat
- Le développement humain durable** **6**
Jean Paul Brasseur
- Garantir le revenu de base** **8**
Yoland Bresson
- L'initiative fédérale suisse pour le revenu de base officialise son succès** **8**
Stanislas Jourdan
- Ma France dans 10 ans** **9**
Jacques Berthillier, Jean Eric Hyafil
- Nouvelles de l'association** **10**

Directeur de la publication : Jacques Berthillier

Pensez à renouveler votre abonnement à la lettre de liaison : 30 €/an (4 numéros)
par chèque à l'ordre de A.I.R.E.

L'abonnement est gratuit pour les membres de l'association à jour de leur cotisation.

Courriel : contact.aire@wanadoo.fr – Site : www.revenudexistence.org

Un revenu pour tous, mais à quel montant ? Comment le financer ?

Micro-simulation de l'allocation universelle en France

Dans cette étude Marc de Basquiati utilise et adapte l'outil de microsimulation développé par Landais, Piketty et Saez¹ pour comparer les effets redistributifs du système actuel à ceux de sa proposition, avec un niveau de précision inédit pour ce type de proposition². Au total, les caractéristiques redistributives analysées par déciles ou centiles de revenus des deux systèmes sont proches. Les principales divergences mesurées appellent une discussion sur l'équité du système actuel. Au final, l'auteur modélise un système redistributif lisible, plus équitable et efficace, grâce à la suppression des désincitations actuelles.

Le modèle proposé

François Bourguignon et Pierre-André Chiappori ont tracé une synthèse qui fait toujours référence sur les capacités redistributives du système socio-fiscal français³ : « Pris dans son ensemble, le système actuel de redistribution en France est complexe, peu flexible et au total assez faiblement progressif. Caractérisé principalement par son volet prestations, et, dans une moindre mesure, par les tranches supérieures de l'impôt sur le revenu, il est inefficace dans la mesure où il crée des taux marginaux extrêmement élevés, à la fois au sommet et à la base de la pyramide des revenus et, en outre, il est fortement biaisé à l'encontre des revenus du travail par rapport à ceux de l'épargne ».

En revanche, une allocation universelle (ou revenu d'existence), conjuguée à une imposition proportionnelle des revenus (flat tax, que nous nommons « impôt universel de redistribution des revenus ») et complétée par un volet de prestations ciblées, permet de définir un ensemble redistributif présentant des caractéristiques opposées. La définition du montant de l'AU est nécessairement un choix politique. Les représentants de la nation doivent arbitrer avec sagesse entre des soucis légitimes et opposés : protéger les personnes, préserver l'équilibre budgétaire, ne pas décourager l'activité, etc. En attendant de pouvoir organiser un tel débat, considérons que le RSA (hors forfait logement) donne un repère sur le niveau minimal généralement attendu. Pour simplifier l'exposé, nous définissons un scénario 2012 minimal portant sur une AU d'un montant de 400€/mois pour les adultes et la moitié, soit 200€/mois, pour les mineurs, financé par un prélèvement de 20 %.

Par ailleurs, dans notre simulation, nous finançons le système de santé par un prélèvement de 12 % et l'ensemble de la fiscalité du patrimoine (ISF, taxes fon-

cières, droits de mutation, impôts sur les sociétés) est remplacé par une taxation annuelle à hauteur de 1 % de tous les patrimoines détenus par les personnes physiques. Quel serait l'impact d'un tel système sur l'actuelle distribution des revenus disponibles ?

Pour notre simulation nous nous sommes inspirées des travaux d'Anthony Atkinson, qui explore la faisabilité du modèle « Basic Income / Flat Tax » qu'il paramètre pour l'Angleterre de l'année fiscale 1988-1989⁴, et que nous avons actualisés pour la France des années 2010.

Impact sur la distribution des revenus

En premier lieu, l'impact d'une AU sur la distribution des revenus dépend étroitement de la composition des foyers, du nombre d'enfants, de l'âge et de la situation professionnelle des adultes.

Aujourd'hui, les mécanismes redistributifs à l'égard des enfants peuvent être regroupés en quatre catégories : les prestations familiales (allocations familiales, complément familial, allocation de rentrée scolaire, allocation de soutien familial), l'aide aux jeunes enfants de la PAJE (allocation de base, prime à la naissance), la majoration du RSA pour enfants à charge, et le quotient familial. En 2010, le niveau moyen de la redistribution était de 192 €/mois par enfant, mais tous les mécanismes cités ci-dessus interviennent de façon très différente en fonction des fractiles de revenus des parents.

Les premiers déciles voient ainsi une redistribution renforcée par le complément familial ajouté sous conditions de ressources à l'allocation familiale forfaitaire, ainsi qu'un montant du RSA relevé en fonction du nombre d'enfants à charge. Parallèlement, le caractère régressif du quotient familial est parfaitement

1 Disponible sur www.revolution-fiscale.fr

2 Pour une présentation bien plus détaillée de ce travail, voir de BASQUIATI M. (2012), « Rationalisation d'un système redistributif complexe : une modélisation de l'allocation universelle en France », réduction de la thèse en économie soutenue le 30/11/2011, www.allocationuniverselle.com

3 BOURGUIGNON F. & CHIAPPORI P.A. (1998), « Fiscalité et redistribution », Revue française d'économie, Volume 13 n°1, pp.3-64.

4 ATKINSON A.B. (1995), Public Economics in Action - The basic Income / Flat Tax Proposal, Oxford, Oxford University Press.

visible (malgré son plafonnement), privilégiant nettement les familles aux revenus élevés.

Premier enseignement : une AU de 200€/mois pour les enfants en 2012 gomme toutes ces particularités.

En dehors des dispositifs spécifiques aux enfants ainsi que des aides au logement et de la fiscalité du patrimoine (TF, ISF et DMTG), nous observons la redistribution induite par l'ensemble de tous les autres mécanismes redistributifs, pour lesquels nous pouvons calculer les effets ramenés à chaque adulte du foyer social. La fonction de redistribution est remarquablement proche d'une droite. Une régression linéaire donne en 2010 une valeur à l'origine de 305 €/mois pour une pente de 69,1 %. Toutefois, cette courbe moyenne est trompeuse car elle agrège des situations très variées. La redistribution est en réalité assez différente pour des personnes seules de 18 à 25 ans (qui ne bénéficient pas du RSA) ou pour des personnes de plus de 65 ans, seules ou en couples.

La première explication de ces différences tient à l'utilisation généralisée des échelles d'équivalence dans le calcul des prestations et au mécanisme du quotient conjugal qui réduit fortement l'impôt sur le revenu des couples. Selon le niveau de revenu du ménage, la redistribution avantage ou non les couples (mariés ou pacés) par rapport aux personnes vivant seules.

Deuxième enseignement : une allocation strictement individuelle favorise nettement les couples aux revenus faibles et défavorise ceux ayant des revenus élevés (du fait de la suppression du quotient conjugal, par passage à une imposition proportionnelle des revenus, retenus à la source). A contrario, une personne seule sans ressources sera comparativement moins aidée par l'AU individuelle que dans la configuration actuelle.

Le troisième enseignement provient du fait que les prestations actuelles sont plus généreuses pour les personnes âgées que pour celles d'âge actif. Une AU d'un montant identique pour tous au-dessus de 18 ans défavorise les séniors, comparativement. Cet effet est renforcé par la proposition d'une taxe annuelle de 1 % sur les patrimoines, plus souvent détenus par les retraités.

Dernier enseignement : malgré la modestie des chiffres avancés dans ce scénario minimal, l'effet sur la

réduction de la pauvreté et des inégalités est notable. Le taux de pauvreté calculé par l'INSEE pour l'année 2010 est de 14,1 % (seuil à 60 % du revenu médian) ou 7,8 % (seuil à 50 %). En conservant les mêmes seuils de pauvreté en Euro (soit 964€ et 803€ par mois pour une unité de consommation), notre simulation nous permet de réduire le taux de pauvreté à 11,8 % (seuil à 60 %) et 6,8 % (seuil à 50 %). De même, le coefficient de Gini, caractérisant la dispersion des revenus disponibles, était de 29,9 en 2010 selon l'INSEE. Notre simulation fait ressortir un coefficient de 28,7. Ce résultat très favorable s'explique principalement par la mise en œuvre de la taxe annuelle de 1 % sur le capital, qui a un effet redistributif important, les patrimoines étant encore moins équitablement répartis que les revenus.

Un impact variable suivant le montant

On peut porter un regard critique sur un niveau d'allocation qui paraît faible comparativement au seuil de pauvreté, celui-ci étant parfois considéré comme un minimum à garantir à chacun. Explorons des scénarii où l'allocation enfant reste à 200 €/mois tandis que celle versée aux adultes prend les valeurs de 500, 750 ou 1000 €/mois.

Le scénario minimal étant calculé au plus proche de la redistribution actuelle, il est légitime de considérer que la réponse comportementale de la population bénéficiaire serait globalement très limitée. Par contre, les montants supérieurs envisagés appellent une réponse comportementale significative, l'effet revenu et l'effet de substitution identifiés par la théorie microéconomique se combinant pour induire un retrait significatif du marché du travail. À défaut d'étude expérimentale que nous pourrions mobiliser et pour illustrer la démarche, nous simulons ici des taux de retraits du travail fixés empiriquement à 2 %, 5 % ou 10 %, compris comme une contraction de l'assiette des revenus imposables. En fonction du montant de l'allocation. Au final, le financement par un impôt proportionnel aux revenus d'une allocation de 1000 €/mois pour les adultes nécessiterait un taux supérieur à 60 %, en prenant en compte le prélèvement nécessaire au financement du système de santé.

AU adultes (€/mois)	AU enfants (€/mois)	Budget (Md€/an)	Retrait	Taux flat tax	Taux CSG-Santé	Imposition totale
400	200	280,8	0%	20 %	12 %	32 %
500	200	341,4	2%	24,8 %	12,2 %	37,0 %
750	200	492,9	5%	36,9 %	12,6 %	49,5 %
1000	200	644,4	10%	50,5 %	13,2 %	63,7 %

Tableau 2 – Comparaison des taux de prélèvement nécessaires finançant 4 montants AU2

MAUF-MS nous permet d'établir les gains et pertes moyens par fractiles de revenu selon les quatre scénarii. Pour simplifier, nous utilisons ici l'hypothèse rédu-

ctrice d'une absence de réponse comportementale, celle-ci renforçant en réalité les évolutions constatées :

Fractiles de revenus des foyers sociaux, avant redistribution	0-1	1-2	2-3	3-4	4-5	5-6	6-7	7-8	8-9	90-99	99-99,9	99,9-100
Revenus avant redistribution	196	935	1 472	1 965	2 499	3 158	3 990	5 081	6 769	11 630	33 074	165 364
Revenus après redistribution actuelle	781	1 076	1 431	1 807	2 201	2 683	3 312	4 114	5 273	8 537	21 728	99 634
400 / 200 / 32%	30,8	84,0	35,2	5,6	10,3	18,7	15,4	9,2	-7,8	-162,3	-545,2	-5 814,7
	3,9%	7,8%	2,5%	0,3%	0,5%	0,7%	0,5%	0,2%	-0,1%	-1,9%	-2,5%	-5,8%
500 / 200 / 36,3%	140,4	163,6	99,4	64,5	63,3	63,2	48,9	24,1	-34,4	-326,0	-1 401,6	-11 636,3
	18,0%	15,2%	6,9%	3,6%	2,9%	2,4%	1,5%	0,6%	-0,7%	-3,8%	-6,5%	-11,7%
750 / 200 / 47,1%	412,2	353,6	245,8	193,6	173,0	146,1	97,5	17,6	-158,6	-834,1	-3 830,1	-27 789,8
	52,8%	32,9%	17,2%	10,7%	7,9%	5,4%	2,9%	0,4%	-3,0%	-9,8%	-17,6%	-27,9%
1000 / 200 / 57,9%	684,1	543,3	391,8	322,1	281,7	227,1	143,1	7,1	-288,6	-1 357,9	-6 331,4	-44 177,5
	87,5%	50,5%	27,4%	17,8%	12,8%	8,5%	4,3%	0,2%	-5,5%	-15,9%	-29,1%	-44,3%

Tableau 2 – Différentiel de revenus disponibles par rapport à la situation actuelle (en €/mois et %) Lecture du tableau : avec une AU à 400/200 les foyers du premier décile gagneraient 30,80 € en plus par mois, soit une hausse de 3,9 % par rapport à leurs revenus actuels.

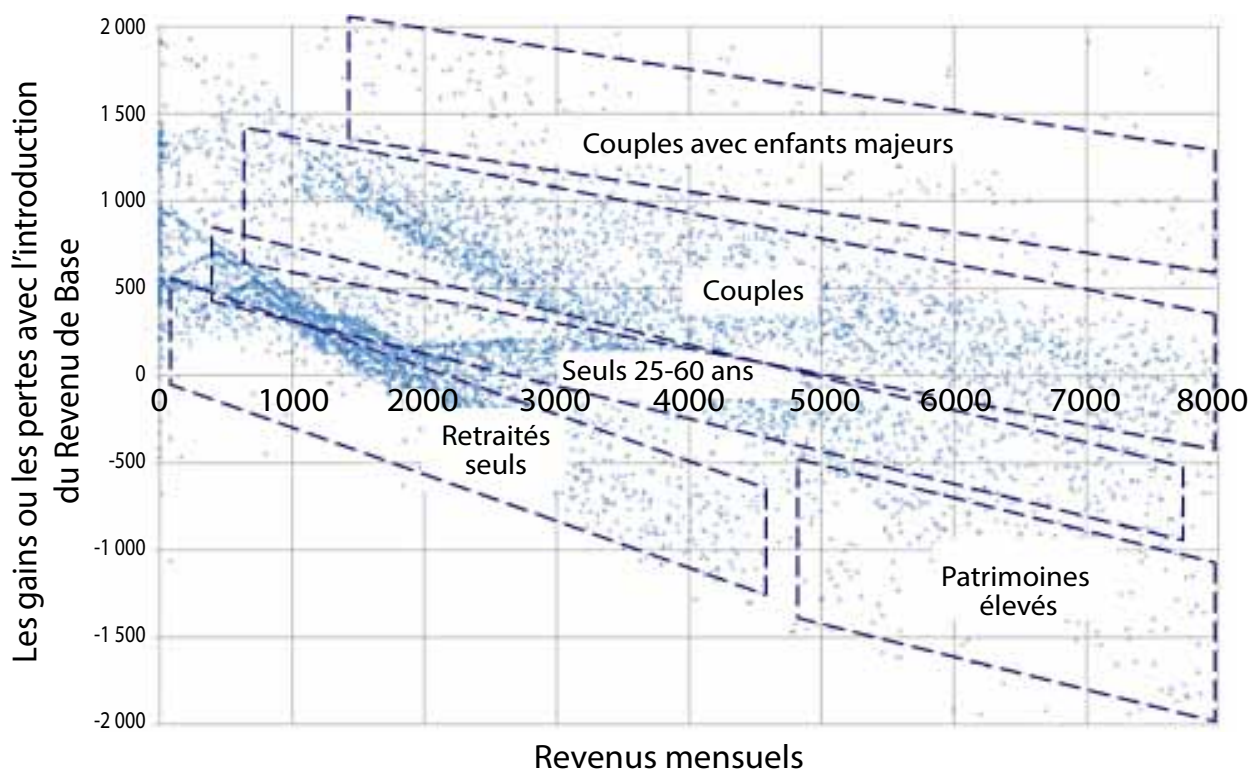
Le tableau ci-contre confirme que le scénario « 400 / 200 / 32 % » est très proche de la redistribution actuelle, avec cependant une amélioration moyenne de 4 % à 8 % pour les deux premiers déciles et une dégradation de 5,8 % pour le dernier millile.

Gagnants et perdants

Le scénario le plus redistributif « 1000 / 200 / 57,9 % » induit un très fort transfert des hauts revenus et patrimoines vers les premiers déciles qui augmentent nota-

blement leurs revenus disponibles. L'outil de micro-simulation MAUF-MS nous permet de qualifier les gagnants et perdants selon diverses catégories. Le graphique ci-dessous fait apparaître environ 10 000 foyers sociaux, représentatifs de la population actuelle, triés en abscisse selon leur revenu avant redistribution et en ordonnées suivant les gains ou pertes calculés pour le scénario le plus redistributif.

Graphique 1 – Répartition des gagnants et perdants du scénario le plus redistributif – MAUF-MS



Par comparaison avec la redistribution actuelle, nous constatons que le scénario « 1000 / 200 / 57,9 % » privilégie nettement les couples, et ce d'autant plus qu'ils ont des enfants majeurs. À l'inverse, les détenteurs de patrimoines apparaissent plus lourdement taxés qu'aujourd'hui. Ce graphique confirme également que la quasi-intégralité des bas revenus gagne à la réforme. L'enseignement que nous pouvons tirer de cette analyse est que le calage d'un scénario d'allocation universelle requiert de nombreux choix quant aux effets redistributifs souhaités. Dans le scénario « 400 / 200 / 32 % », les foyers sociaux gagnants et perdants sont massivement répartis dans une fourchette de plus ou moins 200 €/mois, les diverses catégories apparaissant ci-dessus étant alors traitées de façon à peu près équivalente à la redistribution actuelle.

Le montant de l'allocation universelle, un choix politique

Les montants minimaux utilisés dans notre simulation ont été définis avec l'objectif de s'approcher au plus près de la redistribution actuelle. Malgré la modestie d'une allocation de 400 €/mois pour les adultes, le système redistributif extrêmement simple proposé ici permet de réduire très significativement le taux de pauvreté et les inégalités du revenu disponible. La redistribution définie ici étant budgétairement équilibrée, la masse des gagnants est équivalente à celle des perdants. Ces deux catégories s'éloignent d'autant plus que le montant de l'allocation est élevé. C'est un choix politique que de décider dans quelle mesure les hauts revenus, personnes seules, personnes

âgées et détenteurs de patrimoines doivent financer plus fortement qu'aujourd'hui les couples, familles et personnes sans revenus. Il est important de mentionner que, quel que soit le montant choisi, des prestations spécifiques, prenant en considération le handicap, l'absence de logement ou la dépendance, seront toujours nécessaires en complément. Le système de santé et l'accès à l'éducation doivent également être garantis à tous. Une fois le système redistributif simplifié en place, l'alternance démocratique permet de

l'ajuster progressivement, en respectant l'équilibre budgétaire de la redistribution, par construction. Une fois les nouveaux dispositifs redistributifs mis en place, rien n'interdit que la nation décide d'amplifier ses effets, en augmentant les prélèvements et les montants redistribués. Seul l'exercice de la démocratie permettra de définir ces ajustements de façon pleinement légitime.

Marc de Basquiat

Le Développement Humain Durable

Comme le montre l'auteur le revenu de base s'inscrit parfaitement dans une politique de développement humain durable et répond à toutes les sensibilités politiques, de droite comme de gauche.

La croissance et la répartition des cartes

La croissance est-elle indispensable ? Oui disent certains car elle garantit le progrès et l'emploi ? Non rétorquent d'autres car pour eux, elle est source de pollution de la planète et met en danger les générations futures. À les entendre, il y a moyen d'assurer les besoins de tout un chacun sans croissance. Pour eux, la croissance est l'ennemie jurée du développement durable... A vrai dire, ces deux positions sont caricaturales et à force de les renvoyer dos à dos, on oublie de tenir compte de tous les paramètres qui entrent en ligne de compte lorsqu'on parle de croissance. En fait, toute croissance se situe dans une histoire, dans une succession d'événements socio-économiques que l'on peut décrire à l'aide d'une courbe ascendante ou descendante. Toute société ou entreprise, comme tout être vivant, naît, croît, arrive à un palier, puis décroît dans la mesure où le maintien d'une plate-forme de croisière ne répond plus aux besoins ou devient obsolète ou encore est ébranlé par la concurrence. Une décroissance diminue le PIB qui représente la richesse créée d'un pays ou d'un continent. Dans la pratique, d'autres entreprises naissent et croissent et par vases communicants, compensent la perte de croissance, ce qui, dans un premier temps, maintient le niveau antérieur du PIB. Mais si dans un deuxième temps, les consommateurs perdent leur pouvoir d'achat à cause d'une décroissance qui se prolonge, le principe des vases communicants ne joue plus et ils se retrouvent fragilisés dans un contexte d'assistanat et de régulations étatiques qui empêchent l'initiative. Pour certains on régule au point de paralyser. Pour d'autres on dérégule, laissant dans les mains d'une minorité les revenus du pouvoir financier. Et si la population n'a plus assez d'argent pour acheter les produits et services, les ventes, les bénéfices et la valeur boursière des entreprises fondront et ce, au détriment

du **bien commun**. En définitive, ce qui est en cause, c'est la répartition des richesses (ou la répartition des cartes) et les possibilités d'initiatives. « Actuellement, on distribue les cartes au hasard et les malchanceux, sans pouvoir participer efficacement au jeu, sont aidés par les gains des gagnants. (allocations de chômage) Si nous décidons de donner une carte forte à chacun (revenu de base et liberté d'entreprendre), le jeu peut continuer valablement car le quatrième joueur (l'ensemble de la société civile) est indispensable pour que le jeu continue. Dans un monde immatériel et informationnel, c'est le partage qui engendre la richesse. En effet, si je te donne un oeuf et que tu me donnes un oeuf, nous avons chacun un oeuf. Si je te donne une idée et que tu me donnes une idée, nous avons chacun deux idées et la richesse commune augmente. Donc, la source de la croissance est le capital humain et matériel qui constitue le fonds collectif. La valeur-temps (*cf. Annexe page 8*) permet d'évaluer ce qui revient à tous et qui constitue un patrimoine » Yoland Bresson. Nous avons donc avantage à ce que le monde s'enrichisse et que les échanges fructueux se multiplient dans le cadre d'un développement humain durable... Certains pensent qu'une forte régulation étatique, laissant objectivement moins d'espace à l'initiative industrielle et financière, peut garantir un développement humain durable. D'autres, en revanche, croient tellement à l'initiative privée que pour elle, la Main invisible du marché résoudra tous les problèmes de la pauvreté et de la richesse, de la santé et de la maladie, de la survie et de la faim... De la table des surplus de l'économie tomberont quelques miettes pour les pauvres pense-t-elle !! En bref, nombreux sont ceux qui ont une conception idéologique de notre société qui correspond de moins en moins à la réalité sur le terrain.

Recherche de convergences et marche de l'histoire

Tout bon historien sait pertinemment bien qu'un fait historique est le résultat non pas du hasard mais d'une convergence de faits et d'influences qu'il se doit à posteriori de démontrer. Rien n'arrive par magie mais tout se prépare dans le tréfonds de l'inconscient collectif et dans les échanges quotidiens de tout un chacun. Certains spécialistes parlent de « seuils » (avant et après Tchernobyl, avant ou après la chute du mur de Berlin, avant ou après le 11 novembre), de renversements de situations, de bascule un peu à la manière de l'effet papillon dont le battement d'aile peut provoquer un ouragan à l'autre bout de la planète. Quoi que nous pensions, nos choix socio-économiques et éthiques s'inscrivent sur des faisceaux de lignes qui convergent à notre insu, vers l'éclosion de faits historiques mineurs ou majeurs selon le point de vue que l'on se donne. Tous, autant que nous sommes, nous participons à la marche de l'histoire. Pensons à tous ces combats menés par tant de personnes qui firent abolir l'esclavage, autoriser le vote des femmes, organiser l'enseignement obligatoire, instaurer la sécurité sociale, ouvrir les 3 frontières en abattant le mur de Berlin, décider de créer un espace de paix et de bien-être en Europe, et marcher dans les rues de la planète au nom d'une autre mondialisation. Tous ces faits ont exigé une maturité pour s'insérer dans l'histoire humaine.

Le choix d'un développement humain durable

Le choix d'un développement humain durable constitue une option d'avenir qui doit trouver ses lignes d'horizons au sein d'échanges multiples et inter-culturels. Aux citoyens responsables de tous horizons politiques et d'ailleurs, de susciter et d'organiser des convergences négociées en vue de la réalisation du **bien commun**. En principe, nous sommes tous d'accord pour une justice sociale mais d'abord pour soi. (monopole) Le grand progrès que constituent les mouvements altermondialistes est de se battre pour le **bien commun**. L'ennui, c'est que les armes de ce combat sont tellement idéologiques qu'elles ne parviennent pas à se libérer d'un certain terrorisme intellectuel (idéologie) qui se découvre incapable d'accoucher de lignes pratiques de convergence (négociées) vers un développement humain durable... Or, tout au contraire, les convergences se nourrissent de négocia-

tions de plusieurs forces (atomes crochus) qui décident d'une direction commune. Aussi, accuser les patrons ou les riches de tous les maux ou dénigrer les revendications sociales sont l'une et l'autre des attitudes idéologiques qui empêchent la **convergence**. Dès lors, la bonne manière d'échapper aux fondamentalismes de tous bords est de se situer résolument dans la pratique (**praxis**) de gestion qui doit pouvoir s'appuyer sur des piliers simples et incontournables. D'ailleurs, «l'Europe n'avance qu'avec des idées simples» affirmait Jean Monnet, l'un des pères de l'Europe. C'est ainsi que se battre pour une justice sociale visant à réduire les inégalités sociales (pensée dominante à gauche) n'est pas contraire à la mise en place d'un revenu de base, puisque les plus démunis en seront les premiers bénéficiaires. De même se battre pour moins de taxes (pensée dominante à droite) peut aller de pair avec la garantie d'un pouvoir d'achat (revenu de base). Et vouloir respecter le travail de tous en le libérant aussi bien des taxes que de l'assistanat de l'Etat, est une pratique de gestion qui peut rencontrer aisément l'assentiment du plus grand nombre. C'est pourquoi converger vers un développement humain durable grâce au revenu de base et à la détaxation du travail, c'est garantir des espaces de liberté et de respect, autorisant l'initiative et la concurrence qui toutes deux sauvegardent le dynamisme socio-économique de notre société.

Une convergence vers le Bien Commun

Le développement humain durable ne peut être que le résultat d'une convergence de forces d'initiatives libérées, d'activités soucieuses de l'épanouissement humain et du respect de la planète. Certaines trouvailles techniques ou financières peuvent générer des bénéfices énormes et peuvent aussi contribuer au progrès. Rappelons le rush dans les années 50 pour les appareils ménagers, l'audiovisuel en 60, et aujourd'hui le GSM. Mais fonder un avenir socio-économique durable sur ces bouffées commerciales est dangereux, car elles ne visent pas toujours le **bien commun**. Par contre, si une convergence, sans cesse renouvelée, d'activités épanouissantes et respectueuses de l'environnement et de l'enveloppe culturelle de chacun, est maintenue grâce entre autres à une démocratie participative, nos contemporains auront mieux en main les outils utiles pour garantir une croissance en vue du **bien commun**.

Jean Paul Brasseur

Annexe : La valeur temps

La valeur-temps qui se substitue dans la théorie économique à la valeur-travail comme fondement de la valeur découle des constats suivants :

1. Le temps est la seule rareté

2. L'Homme économique rationnel accorde donc à toute activité une valeur d'usage proportionnelle au temps qu'il y consacre. Toute partie de son emploi du temps a une valeur d'usage (même le temps libre). Le revenu de base permet ce temps libre pour des activités non-marchandes (... et bénévoles) qui fond croître le capital social (1)

3. Tout échange est un échange de temps.

4. Lorsqu'une partie de l'emploi du temps (activité ou son produit) rentre dans l'échange marchand, sa valeur d'échange monétaire ne dépend pas de la nature de l'objet mais de l'ensemble des emplois du temps et de la disponibilité monétaire. Ce sont ces 2 paramètres qui déterminent la valeur-temps.

Yoland Bresson

Garantir le revenu de base

- C'est mettre l'individu sous une protection minimum qui lui permet de s'épanouir grâce à **une allocation de temps**.

- C'est reconnaître **la valeur du temps** car tout choix est finalement un choix d'allocation de temps.

- C'est avoir une politique économique délibérément **orientée vers la croissance du revenu** plutôt que vers la croissance du travail sans dignité humaine car, avec un revenu limité, comment peut-on choisir ? En pratique, l'homme est heureux **lorsqu'il croit qu'il peut** entreprendre et par là se sentir reconnu et utile pour produire, pour gérer la cohérence socio-économique par une action politique, pour échanger et promouvoir le culturel, pour développer de multiples activités

familiales et de loisirs. Ainsi, le citoyen peut se réaliser à travers une gamme d'occupations. En fait, l'être humain n'est pas "en manque" d'activités mais bien en manque **de reconnaissance, de liberté et de protection financière**. Garantir cette protection financière par le revenu de base,

- C'est dégager le travail et le loisir du sentiment de culpabilité qui diminue toujours le choix.

- C'est développer une politique d'éducation et d'insertion socio-économique permettant l'augmentation des talents multidimensionnels et donc une croissance humaine durable.

Yoland Bresson

L'initiative fédérale suisse pour le revenu de base officialise son succès

Le 8 nov la Chancellerie fédérale a annoncé que l'initiative fédérale pour un revenu inconditionnel a formellement abouti puisque 126 408 signatures ont été validées.

Maintenant le Conseil fédéral va se pencher sur le revenu de base pour préparer un rapport sur le sujet dans un délai d'un an.

Ensuite le débat s'ouvrira au parlement puis la votation populaire aura lieu d'ici 2 ou 3 ans.

Le 4 octobre à Berne, l'initiative populaire fédérale pour le revenu de base inconditionnel a remis à la chancellerie fédérale suisse les 125 000 signatures récoltées, officialisant ainsi le succès de l'initiative et la perspective d'un référendum en Suisse sur ce sujet. "Ce qui se passe en Suisse est révélateur d'un mouvement plus général en Europe, où de nombreux citoyens sont en train de découvrir l'idée du revenu de base et de s'organiser pour que cette idée soit sérieusement prise en compte. Comme en Suisse aujourd'hui, les déci-

deurs doivent maintenant s'attendre à ce que cette question devienne tôt ou tard l'une de leurs priorités". D'ici un à quatre ans, les citoyens Suisses voteront pour ou contre l'inscription du principe du revenu de base dans la constitution fédérale helvétique : voici le résultat obtenu grâce à 18 longs mois d'efforts pour récolter plus de 125 000 signatures de soutien à une initiative populaire fédérale. Ce succès majeur dans l'Histoire de l'idée du revenu de base vient d'être officiellement célébré à Berne lors de la cérémonie de remise des signa-

tures au palais fédéral de Berne. À cette occasion, des militants de tout le pays (et d'ailleurs) se sont rassemblés dans la capitale et ont symboliquement déversé 8 millions — la population suisse — de pièces de 5 centimes sur la place fédérale. Lors de cette cérémonie, les signatures papier récoltées depuis mars 2012, rassemblées dans pas moins de 80 cantons, ont été remises aux services de la chancellerie qui doit maintenant procéder à un ultime recompte avant de fixer la date de la votation populaire. Celle-ci se tient en général dans les deux années suivant la date de dépôt des signatures. Le gouvernement a également la possibilité de soumettre au vote un contre-projet. Sur place, Anna-Béatrice Duparc estime que 250 personnes étaient rassemblées ce matin sur la place fédérale, dans une ambiance à la fois festive et émouvante. Un rituel assez habituel en Suisse lorsqu'une initiative obtient le nombre de signatures requises "mais, cette fois-ci, le nombre de participants était plus élevé", observe l'activiste du BIEN-Suisse (ndlr : Basic Income Earth Network). Philippe, un autre activiste, est persuadé que le succès de cette initiative va déboucher sur une plus grande prise de conscience de la société. "Le point fort de cette campagne, c'est qu'avant personne ou presque n'avait entendu parler de l'idée. Maintenant,

on peut s'attendre à ce que la presse en parle davantage et que cela suscite un vrai débat, pas seulement sur le revenu de base mais aussi sur la valeur travail". L'impact de cette nouvelle ne s'est d'ailleurs pas fait attendre : plusieurs dépêches et reportages ont été envoyés par Reuters, le Daily Mail ainsi qu'un reportage de Russian Television. Dans la francophonie, plusieurs articles sont parus sur BFM, Le Matin, tandis que RTS a consacré un reportage dans son Journal Télévisé du soir. Rappelons-le : même si le chiffre de 2 500 francs suisses est régulièrement évoqué, l'initiative présentée ne précise pas le montant d'un tel revenu. Les initiants préfèrent remettre cette question à la démocratie. "Proposer un modèle défini de revenu de base diviserait le mouvement alors que nous cherchons au contraire à rassembler" explique Daniel Häni, l'une des personnes clés dans l'organisation de cette initiative, également co-auteur de "Le revenu de base, une impulsion culturelle", un documentaire phare qui a beaucoup contribué à la diffusion de l'idée du revenu universel.

Stanislas Jourdan

Ma France dans 10 ans

A la suite de l'une de nos initiatives, le Commissariat Général à la Stratégie et à la Prospective (CGSP) sera très vraisemblablement amené à débattre du revenu de base.

À l'issue du séminaire gouvernemental du 19 août, le Commissariat Général à la Stratégie et à la Prospective (CGSP) a été chargé de préparer pour la fin de l'année une stratégie nationale pour les 10 prochaines années. Ce projet se veut un véritable moment de réflexion collective autour de 5 sujets d'importance : l'avenir du modèle de production, la réforme du modèle social, la soutenabilité du modèle de croissance, et le financement, l'évolution du modèle républicain face aux mutations de la société et enfin le projet européen. Après une large phase de consultations impliquant experts, partenaires sociaux, société civile et citoyens un rapport sera réalisé et remis au Président de la République et au Premier Ministre à la fin 2013. Dans le cadre de cette démarche le CGSP est à l'origine d'une initiative grand public conduite en partenariat avec Skyrock : la France dans 10 ans. Le but : encourager les jeunes internautes à faire des propositions sur

la France qu'ils imaginent et souhaitent dans 10 ans. Les meilleures seront intégrées au rapport, les auteurs des 5 premières étant invités à les présenter aux experts du projet à Paris. Pour organiser cet appel à proposition Skyrock a conçu une plateforme web permettant aux internautes d'envoyer facilement leurs suggestions et d'obtenir en retour un avis des experts et grands témoins du CGSP qui animeront les débats. Les internautes peuvent également voter et débattre sur tous les sujets présentés. C'est ainsi que pour le revenu de Base a été présentée la proposition suivante : *Pour permettre aux millions de français de s'investir dans des projets de leur choix et contribuer à la création de richesses, instaurer un revenu de base individuel, universel (pour tous et cumulable avec les revenus du travail et du capital), sans condition de ressource ni exigence de contrepartie, en substitution du RSA, de la prime pour l'emploi et des allocations familiales.*

Jacques Berthillier et Jean Eric Hyafil

Nouvelles de l'Association

Tour de France de Frédéric Bosqué ;

- Du 4 août (la fin des privilèges) au 16 septembre (début de la semaine mondiale pour le revenu de base) a réalisé en vélo électrique un périple de 2 400 km, afin de soutenir les initiatives citoyennes en faveur de la vie et du revenu de base inconditionnel. Chaque jour après 6 h de vélo il a reçu l'hospitalité auprès d'un collectif de citoyens, ou une association, une collectivité, une entreprise, dont les activités sont au service de la vie. Le soir à 20 h il a participé en direct à une émission sur Radio-Muse pour présenter aux auditeurs et débattre avec eux du revenu de base, leur présenter les modalités de son instauration, lever leurs peurs et répondre à leurs objections.
- Sur un budget de 8 000 euros l'Aire y a participé à hauteur de 1 000 euros, en association avec le Mouvement français pour un revenu de base, le Centre des Jeunes dirigeants, le Mouvement de Colibris, la Communauté Emmaus, le Mouvement Humain pour une société de l'émancipation.

Intervention de Marc de Basquiat au Conseil Général de la Gironde :

- Le 8 juillet Marc de Basquiat a présenté le revenu de base à l'occasion d'un large débat sur le RSA. Le Conseil général de la Gironde (équipe organisatrice) avait bien fait les choses. Deux jours sur les problèmes connexes au RSA. Une belle salle plus de 400 personnes, sénateurs, députés, maires. Au premier rang François Chérèque (actuellement chargé du suivi du plan gouvernemental de lutte contre la pauvreté), Simon Vaneckère (rapporteur du rapport Sirugue récemment publié), Jean Claude Barbier (expert du système social français), Evelyne (juriste, directeur de recherche au CNRS, spécialiste des questions sociales en lien avec Dominique Meda et B. Gourmel), Diane Dalvard (de l'Agence des Nouvelles solidarités actives).
- Marc de Basquiat a partagé une table ronde avec ces deux dernières. Son intervention a reçu un accueil très positif et a généré des échanges très encourageants, suivis de nombreux mails avec les autres participants.
- Dans le courant de juillet il a rencontré Thomas Piketty qui s'est montré très attentif à notre projet.

Voyage de Yoland Bresson à la Guadeloupe

- A l'invitation de plusieurs personnalités régionales Yoland Bresson s'est à nouveau rendu à la Guadeloupe la seconde quinzaine d'octobre. L'idée du revenu d'existence fait son chemin.

Prochaine réunion du dernier trimestre 2013

Lycée Louis le Grand 123 rue St Jacques, à 17 heures - salle M 172

le mercredi 11 décembre 2013

Les réunions sont ouvertes à tous. Venez nombreux.

Cotisations 2014

• Cotisation de base ¹ :	60 €
• Cotisation réduite ¹ :	15 €
<i>(chômeurs et étudiants)</i>	
• Abonnement lettre de liaison	30 €